

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2022

L'an deux mil vingt deux, le 16 septembre à 20 heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :9

Contre :0

Abstentions :0

Etaient présents :

M. CERF THIERRY, Mme CHATTON Annette, M. FERRY SYLVAIN, Mme GRILLI MARIE-HELENE, Mme KLEIN VIVIANE, M. MATHIEU JOEL, M. MATHIEU Romain, Mme OBELTZ MARCELLE, Mme POULAIN JOSIANE

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. MOREL JOSEPH, Mme WATERLOT AURELIE

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CHATTON Annette

Date de convocation
08/09/2022

Date d'affichage
08/09/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

28/09/2022

et publication du :

28/09/2022

Prix de la salle des fêtes et paiement

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de fixer les prix de la location de la salle polyvalente comme suit :

Du 1er octobre au 30 avril :

Prix pour les habitants 120 €

Prix pour les extérieurs 180 €

En dehors de cette période les prix restent inchangés à savoir :

Personne du village :

90.00 € (salle + préau)

Personne extérieure au village :

150.00 € (salle + préau)

Pour un après –midi :

40.00 €

Une caution de 150 € sera demandée à la réservation par chèque bancaire à l'ordre du trésor public.

Le paiement s'effectuera désormais à la réservation à compter

du 1^{er} octobre 2022

Un montant forfaitaire de 75 € sera facturé pour une salle
rendue sale.

Chattoy Annette
Chattoy

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à TANCONVILLE
Le Maire, Joël MATHIEU

